

res ensuite de type régional mais seul le concept, ou en tout cas la planification, l'enquête qui sera faite sur les infrastructures d'importance cantonale et régionale, nous donnera le cas échéant cette indication.

Je vous invite dès lors à accepter le postulat mais à rejeter la motion, car elle est nettement prématurée.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1046.08 Emmanuelle Kaelin-Murith/Jacques Vial est refusée par 49 voix contre 33. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 33.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganoz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

*Se sont abstenus:*

Duc (BR, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

**Le Président.** Nous passons au vote sur le postulat René Thomet/Carl-Alex Ridoré (réalisation et exploitation d'infrastructures sportives d'envergure cantonale). Je rappelle que les postulants se rallient à la proposition du Conseil d'Etat, qui accepte le postulat dans le sens du point 4 de cette réponse.

– Au vote, la prise en considération du postulat P2028.08 René Thomet/Carl-Alex Ridoré est acceptée par 81 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC,

PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganoz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

*A voté non:*

Dorand (FV, PDC/CVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Bussard (GR, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## **Postulat P2025.07 Solange Berset/Nadine Gobet** (dixième année linguistique)<sup>1</sup>

### *Prise en considération*

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Le traitement de ce postulat vient un peu comme la grêle après la moisson, puisque l'une des propositions de ce concept cantonal, concept qui vient d'être mis en consultation, tient compte de notre proposition qui consiste à donner plus de facilités aux jeunes qui souhaitent effectuer cette dixième année linguistique. Par conséquent, merci au Conseil d'Etat de proposer l'acceptation de ce postulat déposé avec ma collègue Nadine Gobet.

Pour maîtriser la langue, la pratique dans le terrain est indispensable et participer à une année d'immersion linguistique est certainement la méthode la plus efficace.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous apprend que le canton de Fribourg n'a pas connu le succès escompté à la fin des années nonante lorsqu'il a tenté d'étendre les échanges avec d'autres cantons. Il est certainement temps, aujourd'hui, d'entreprendre à nouveau des dé-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 décembre 2007, *BGC* p. 2141; réponse du Conseil d'Etat le 10 juin 2008, *BGC* p. 1114.

marches pour que ces échanges puissent être effectués de manière quasi systématique entre tous les cantons de notre petit pays. Une année linguistique, c'est vraiment la chance d'apprendre la langue réelle, telle qu'elle est parlée durant les activités scolaires et, de plus, dans un cadre familial. Ainsi, il est impératif de faciliter les démarches et le processus nécessaire afin que tous les jeunes qui le souhaitent puissent effectuer cette année en simplifiant les procédures. En conséquence, merci d'accepter ce postulat.

**Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE).** Le groupe démocrate-chrétien a étudié le postulat Berset-Gobet avec attention. Son texte rappelle les possibilités offertes en matière de dixième année linguistique. Les postulantes demandent au Conseil d'Etat de présenter un rapport sur cette dixième année et d'analyser différents points y relatifs, notamment le fonctionnement des échanges et les critères retenus. Elles proposent quelques pistes de réflexion pour d'éventuelles modifications.

Le groupe démocrate-chrétien tient à saluer les efforts du canton de Fribourg dans ce domaine, puisqu'il a signé 2 conventions; l'une avec quelques cantons de suisse alémanique et l'autre avec des cantons romands. Le canton de Fribourg a même tenté, à la fin des années nonante, d'initier la mise sur pied d'une convention nationale dans le domaine de la scolarité obligatoire qui réglerait les frais d'écolage et la fréquentation d'une école dans un canton autre que celui de domicile, ceci à des fins linguistiques, mais sans succès. La promotion du bilinguisme semble bien constituer une priorité pour le Conseil d'Etat. Les modalités d'échange sont variées et on peut relever à satisfaction que la motivation de l'élève est au cœur des critères d'admission retenus.

Notre groupe soulève cependant un petit bémol. La difficulté à trouver des familles d'accueil. Nous invitons le Conseil d'Etat à réfléchir à une éventuelle amélioration du système dans ce domaine. L'accueil est-il suffisamment attractif pour la famille d'accueil? La prospection auprès des populations concernées est-elle suffisante? Les familles de notre canton dont un enfant a pu bénéficier de ce programme sont-elles systématiquement encouragées à accueillir un jeune? Les possibilités d'accueil sont indispensables à la réalisation des échanges linguistiques et il serait dommage que des jeunes motivés se voient refuser la dixième année en raison de problèmes dans ce domaine.

Sur la base de ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter ce postulat.

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Im Namen der Mitte-Links-Fraktion kann ich Ihnen sagen, dass wir einstimmig der Erheblicherklärung zustimmen werden.

Ich möchte diese Zustimmung mit zwei Bemerkungen verbinden: In der Antwort des Staatsrates auf Deutsch heisst es etwas anderes am Schluss als in der französischen Version. Der Staatsrat beantragt auf Deutsch, diese Antwort als ersten Bericht zu betrachten und das kantonale Sprachenkonzept als Schlussbericht und auf französisch heisst es etwas anderes, nämlich «*que le Conseil d'Etat va intégrer les propositions concernant*

*la dixième année dans le concept.*» Cela signifie que le rapport va être à part et non pas la réponse au postulat. J'aimerais des précisions là-dessus parce j'imagine que le texte français fait foi.

Ich habe weiter vor mir den Vorschlag 3 im Sprachenkonzept, im kantonalen. Diesem Vorschlag 3, der das 10. partnerschaftliche Schuljahr betrifft, kann ich sehr zustimmen. Ich möchte Ihnen einfach sagen, was ich als jemand, der Jugendliche am Ende oder während des 9. Schuljahres begleitet, da sehe und beobachte: Ich denke, es wäre gut, wenn der administrative Ablauf zur Zulassung zum 10. partnerschaftlichen Schuljahr, oder zum 10. Schuljahr überhaupt, gestrafft werden könnte. Manchmal dauert es bis im Juni, bis die Jugendlichen wissen, ob sie ein 10. Schuljahr absolvieren können. Sie werden mir vielleicht antworten, dass das auch im Interesse der Jugendlichen ist, die dann das 10. Schuljahr nur als Ausweidlösung absolvieren werden. Ich denke aber, es wäre gut, das 10. Schuljahr wäre eine Option, die man wählt, und die man nicht als Ausweichmöglichkeit betrachtet und benutzt. Mit diesen Bemerkungen werden wir der Erheblicherklärung im Sinne des Staatsrates zustimmen.

**Piller Alfons (UDC/SVP, SE).** Die SVP-Fraktion hat das Postulat Berset / Gobet betreffend das 10. partnersprachliche Schuljahr ausgiebig diskutiert und unterstützt dieses einstimmig. Wir sind der Auffassung, dass mit diesem Postulat, respektiv mit dem Bericht danach, eine sehr wichtige Richtung in unserem zweisprachigen Kanton eingeschlagen wird. An dieser Stelle möchte ich dem Staatsrat für die ausführliche Antwort danken und bin sehr froh über die Haltung und die Äusserungen in den Freiburger Nachrichten vom 3.2.2009 von unserer Erziehungsdirektorin Frau Chassot betreffend das 10. partnersprachliche Schuljahr und die neuen Vorschläge des Konzeptes. An dieser Stelle ein Danke an Frau Chassot für die ausgiebigen Antworten.

Doch habe ich ein weiteres Anliegen: Für mich persönlich ist das Beherrschen mehrerer Sprachen von äusserst hoher Wichtigkeit. Dies besonders jetzt, wo wir schon von der Vision unserer Regierung erfahren haben, dass vielleicht bald Sense- und Saanebezirk und Stadt fusionieren werden. Auch wenn dies für mich eher einer Halluzination gleichkommt.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** En tant que cosignataire du postulat, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable à notre postulat. Afin de faire face à l'évolution de la société et du marché du travail en particulier, nous nous devons d'être sensibles aux questions du bilinguisme, qui est un élément constitutif de notre Constitution cantonale. Dans cet esprit, des mesures sont proposées dans le concept cantonal d'enseignement des langues, actuellement en consultation, pour favoriser l'apprentissage de la langue partenaire, dont justement le renforcement de l'offre de la dixième année linguistique pour répondre aux besoins de l'économie. N'oublions pas que le bilinguisme est régulièrement mis en avant par notre canton lors de contacts en vue d'implantations d'entreprises.

Aussi, conformément au programme gouvernemental, qui souhaite profiler le bilinguisme comme un atout de notre canton, je vous invite à accepter ce postulat.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie les députés qui, comme le propose le Conseil d'Etat, acceptent le postulat Solange Berset-Nadine Gobet. Il est vrai que c'est un dispositif important que cette dixième année linguistique est qu'elle est également au cœur du concept cantonal sur l'enseignement des langues. Permettez-moi tout d'abord de vous donner quelques chiffres pour l'année scolaire 2008–2009. Ce sont en tout 188 élèves qui ont pu bénéficier de cette dixième année linguistique. Au moment des inscriptions et pour répondre à M. le Député de Roche, nous en avons plus de 339. 87 se sont retirés en cours de procédure et c'est pour ça que je dis que nous n'arriverons pas véritablement à «straffen», comme vous dites, la procédure à tel point que nous puissions, dans le fond, trouver rapidement une solution et donner rapidement des réponses pour tout un chacun. Ce qui me fait le plus mal au cœur est que pour 51 élèves, nous n'avons pas pu trouver de solution alors qu'ils auraient été intéressés par cette dixième année linguistique. Chaque année, cette dixième année connaît plus de succès et le nombre d'élèves est de plus en plus grand et nous cherchons dans les autres cantons, ainsi que dans l'autre partie linguistique du canton, des possibilités de placement de ces élèves.

Comment ces 188 élèves vivent-ils cette dixième année linguistique? Eh bien, il y en a 69 parmi eux qui rentrent chaque jour au domicile parental; cela veut donc dire qu'ils fréquentent un CO de l'autre partie linguistique du canton. 26 parmi eux ont un échange réciproque; cela veut dire que de famille à famille, les élèves vivent toute la semaine dans l'autre partie linguistique du canton. Et puis, il y en a 93 qui peuvent vivre dans une famille d'accueil et ne rentrer, le cas échéant, que le week-end. Les formules que nous privilégions sont évidemment celles de l'échange réciproque, qui nous facilite la recherche de places, et celles de la vie dans une famille d'accueil.

Cela a déjà été indiqué ce matin, nous voulons encore compléter cette offre; nous voulons essayer encore de l'enrichir. Raison pour laquelle vous trouverez dans le concept sur les langues, qui est en consultation actuellement, 2 propositions. Tout d'abord, de maintenir évidemment l'offre existante, de la soutenir encore et puis de l'élargir par 2 possibilités. La première serait de valider cette dixième année linguistique comme une année de programme supplémentaire dans une classe plus exigeante; à savoir lui donner à la fois la chance de passer, par exemple, d'une filière exigence de base à une filière générale ou d'une filière générale à une filière pré-gymnasiale. Nous souhaitons également examiner la possibilité, et elle est soumise à consultation, d'instaurer des classes de dixième année bilingue dans les écoles du cycle d'orientation. Cette année bilingue pouvant être une année dans laquelle nous mélangerions les 2 langues ou dans laquelle nous donnerions un enseignement dans l'autre langue à des classes majoritairement de la langue partenaire.

Comme vous le voyez, ce ne sont pas, en soi, les idées qui manquent. Pour cela, le Conseil d'Etat a aussi toujours mis les moyens pour cette opération. Ce qui nous fait défaut, c'est l'accueil de ces élèves et là, nous devons encore effectivement y travailler et chercher d'autres solutions et je vous remercie de nous aider pour cela.

Avec une dernière remarque, j'espère que M. le Député Piller reconnaîtra que là, le Conseil d'Etat n'halucine pas.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 83.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

### **Motion M1052.08 Xavier Ganioz/ Jean-Pierre Siggen (chèque-formation fribourgeois: garantir l'éman- cipation par le savoir)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Ganioz Xavier (PS/SP, FV).** La Suisse et notre canton, par analogie, ne peuvent s'illustrer dans l'écono-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 7 mai 2008, BGC p. 799; réponse du Conseil d'Etat le 9 décembre 2008, BGC p. 349.